



RESPONSABLE BREVETS EN ENTREPRISE

*INGÉNIEUR(E) BREVETS, AGENT(E) BREVETS, CONSULTANT BREVETS,
RESPONSABLE PORTEFEUILLE DE BREVETS*

Le portefeuille de brevets d'invention, qui fait partie intégrante du patrimoine d'une entreprise, doit être géré de manière adéquate. Le/la responsable propriété industrielle spécialisé en brevets, rédige les demandes de brevets, en effectue le dépôt auprès des autorités compétentes en la matière¹, et en gère l'exploitation au travers de contrats de licence par exemple. Il/elle peut également intervenir au niveau de l'élaboration de contrats de recherche et de collaboration à des fins de développements technologiques et assurer la gestion et le dépôt des marques. Le métier de responsable brevet réunit passion pour l'aspect scientifique et technique des inventions et connaissances en droit de la propriété industrielle.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ▶ Evaluation de la brevetabilité des inventions en étudiant l'ensemble de leurs éléments constitutifs.
- ▶ Identification des risques potentiels en matière de liberté d'exploitation (analyse de l'existence de droits exclusifs tels que les marques et brevets détenus par les concurrents).
- ▶ Préparation, rédaction et dépôt des demandes de brevets.
- ▶ Rédaction de contrats de licence et élaboration d'une stratégie en matière de brevets et marques.

FORMATION ET ACCÈS À LA PROFESSION

Le/la responsable de brevets est en possession d'un diplôme sanctionnant des études scientifiques (p. ex. : chimie, physique, biochimie, informatique...) ou techniques (p. ex. : électronique, mécanique...) d'une durée au moins égale à 5 ans, ou de son équivalent. Une formation au droit de la propriété intellectuelle constitue un atout, mais les connaissances juridiques peuvent également être acquises en cours de carrière.

Il n'y a pas de formation spécifique proposée au Luxembourg.

Certains organismes de formation et universités étrangers offrent une variété de cours et de programmes de certification dont le suivi peut constituer un atout.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les liens utiles y afférents sur notre site web à l'adresse :

www.ipil.lu/metiers-PI/liens-utiles/.

COMPÉTENCES CLÉS ET QUALITÉS REQUISES

- ▶ Capacité rédactionnelle et de jugement.
- ▶ Capacité à évaluer l'intérêt des inventions pour l'entreprise ou l'organisation (p. ex. exploitation interne et externe).
- ▶ Esprit de synthèse et d'analyse.
- ▶ Sens de l'organisation et rigueur.

¹ Dans la mesure où il possède les compétences et/ou formations nécessaires (cf la fiche métier « Mandataire brevet »).



PRINCIPAUX EMPLOYEURS POTENTIELS

Secteur privé: entreprises industrielles possédant un département « recherche et développement », organismes de recherche.

Secteur public: fonction publique, laboratoires publics de recherche.

Au Luxembourg, le/la responsable brevets est généralement engagé(e) par une entreprise privée.

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

A long terme, le/la responsable brevets peut envisager d'occuper un poste de responsable du transfert de technologie (voir fiche « Technology transfer officer »). Il/elle peut également assumer un poste de management ou travailler comme mandataire agréé(e) en brevets (voir fiche « Conseil en propriété industrielle, mandataire en brevets »). La fonction publique peut aussi offrir des carrières intéressantes.



// *DANS L'INDUSTRIE, J'AI DEUX RÔLES : VÉRIFIER SI L'ENTREPRISE EST LIBRE D'EXPLOITER UNE INVENTION ET ASSURER LA PROTECTION DES INVENTIONS PAR DES DROITS EXCLUSIFS QUI RENDRONT POSSIBLE LA CRÉATION DE VALEUR.* //

Bernd Kutsch,
European Patent Attorney

Une campagne organisée par



En coopération avec